

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et de la Pêche

Direction des Services Agricoles de la Wilaya de Relizane

Sise Hai Zeraiai Wilaya de Relizane

NIF : 411014000048021

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à la loi N°23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux dispositions des articles 65 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2016 portant réglementation des Marchés publics, la Direction des Services Agricoles de la Wilaya de Relizane informe l'ensemble des entreprises ayant participé à l'Avis d'Appel d'Offres avec exigences des capacités minimales N° 01/DSA/2026 paru dans les quotidiens «**الديوان**» et «**-Jeunesse d'Algérie**» en date du 28/03/2026 et au Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public BOMOP relatif à **Ouverture des Pistes Agricoles sur 100 Kms** ont été attribués provisoirement aux entreprises suivantes :

| N° de lot | Soumissionnaire | NIF | Note technique / 50 points | Délai | Montant de l'offre corrigé en TTC (DA) | Dénomination du lot | OBS |
|-----------|----------------------------|-----------------|----------------------------|-----------|--|---|--------------|
| 1 | SARL BELAKHAL | 002231112412157 | 88 | 100 jours | 53 135 285.00 | Ouverture des Pistes Agricoles sur 33.45 Kms au niveau des communes : Oued rhiou.Ouarizane.Hamri.Djdio uia.Ouled Sidi Mihoub.Hmadna et El-Guettar | moins disant |
| 2 | مؤسسة أولاد طيبي بغدادى | 000448140933055 | 81.66 | 120 jours | 75 675 372.50 | Ouverture des Pistes Agricoles sur 37.45 Kms au niveau des communes : Sidi Khettab.Belhacel Bouzegza.Yellel.Sidi saada.Matmar et Relizane | moins disant |
| 3 | ERGR DAHRA | 099831010253498 | 81.66 | 120 jours | 71 835 349.50 | Ouverture des Pistes Agricoles sur 29.1 Kms au niveau des communes : Oued Djemaa.Zemmoura.Oued Esslem.Sidi Lazreg.Ain Tarik et Lahlef | moins disant |

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par la commission d'évaluation des offres peut introduire un recours devant la commission des marchés de la Wilaya dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution, dans la presse nationale et le BOMOP, de cet avis d'attribution provisoire et ce conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 20/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public.

La Direction des Services Agricoles de la Wilaya de Relizane invite les autres soumissionnaires qui sont intéressés, de se rapprocher de ses services au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.